Image not found or type unknown

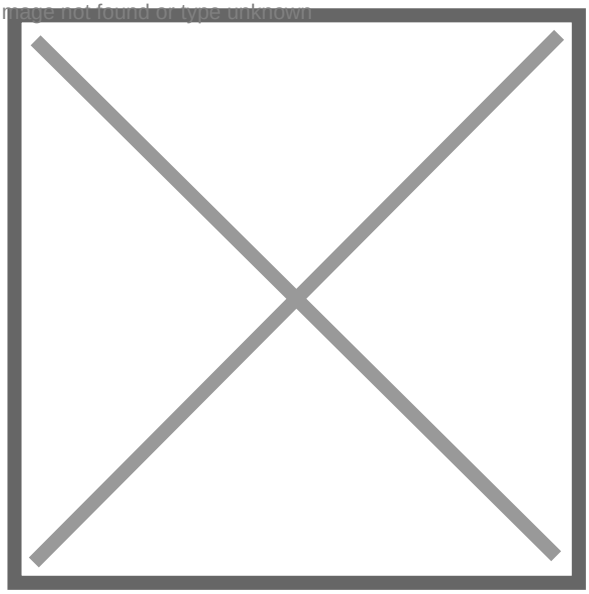

Litige facturation artisan

Par **lilian**, le **22/05/2008** à **19:50**

bonjour,
j'ai un litige avec un artisan du batiment. Voici les faits: j'ai un premier devis sur une rénovation d'une grang concernant une partie chauffage+electricté+plomberie (c'est le même artisan faisant tous ces corps de métier) qui ne correspondait pas à mes besoins; celui-ci savait que mon budget était de 15000€ pour l'ensemble et devait donc me faire parvenir un second devis pour valider les travaux. Il m'a dit à l'oral qu'il n'y avait pas de problème que pour cette somme on pouvait faire l'ensemble des travaux. Je lui ai demandé plusieurs fois de me faire parvenir le devis mais je n'ai à ce jour toujours rien reçu. Par contre j'ai reçu des factures pour un montant global de plus de 18000€ pour les même prestations.... j'ai contesté le montant réclamé. J'ai envoyé plusieurs lettre avec AR et j'ai même été voir l'artisan pour dire que je ne comprenais pas les sommes dues.
Existe t il des recours?
Par ailleurs il m'a envoyé une personne d'une société de recouvrement...
je ne sais plus quoi faire?
dois je payer les montants?
Merci pour vos conseils.
cordialement.

Par **Erwan**, le **22/05/2008** à **21:21**

Bjr,

l'artisan ne peut réclamer le paiement de sommes non prévues au devis.

Par ailleurs, la société de recouvrement n'a absolument aucun pouvoir coercitif, si ce n'est vous menacer et exercer des pressions sur vous, elle ne doit en aucun cas mettre de frais à votre charge. Ne payez surtout pas de frais de recouvrement à ces organismes.

Le "recours" est donc de mettre vos observations par écrit en LRAR comme vous l'avez fait, en indiquant que vous n'avez pas accepté de devis à 18000 Euros et que votre budget était très clairement de 15000 Euros.

Pour le reste laissez venir, s'il saisit le tribunal, le litige sera tranché et il devra fournir des devis accepté.

L'artisan n'aurait pas dû faire de travaux dans ces conditions sans devis accepté.

Par **lilian**, le **23/05/2008** à **08:58**

bonjour,

merci pour ces explications qui me rassurent.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés